



BULLETIN MUNICIPAL

MACHILLY

FEVRIER - MARS 2010 / N° 80

MOT DU MAIRE

A la fin de ce trimestre se déroulera le vote du budget pour l'année 2010.

Le contexte de crise et les incertitudes financières ne doivent pas empêcher notre territoire de se développer.

Ce qui vous intéresse le plus, c'est de savoir s'il y aura une augmentation des taxes.

La proposition qui est faite sera de maintenir le taux de la taxe d'habitation à hauteur de celle de l'année dernière soit 11,41.

Sera t-il possible de continuer ainsi sur les années futures ?

Il est certain que nous devons attendre de connaître l'implication des réformes en cours pour analyser concrètement l'impact sur les ressources communales.

Votre équipe souhaite respecter la dynamique engagée et se dévoue tous les jours pour que MACHILLY continue l'évolution amorcée depuis de nombreuses années.

Nous comprenons vos besoins et la nécessité d'optimiser les services.

Alors, n'hésitez pas à contacter la mairie pour nous faire part de vos remarques.

Jacques BOUVARD

Vœux de « l'Agglo »



Cette année, les vœux de l'agglo se déroulaient dans une ambiance sportive : c'est le gymnase du Salève à Annemasse qui accueillait les élus et la population de l'agglomération. Ce gymnase est en effet un des symboles de l'intercommunalité puisqu'il a été financé par l'agglo et est à disposition des 12 communes.

Après une partie officielle avec les discours du Président Robert Borrel, du maire d'Annemasse Christian Dupessey et d'autres personnalités, plusieurs clubs sportifs ont présenté des démonstrations de leurs activités (skateboard, VTT trial, basket, capoeira, escrime ancienne, cheerleading).

Pour plus d'information sur l'agglo et son impact sur notre vie quotidienne, un nouveau site Internet a été créé. Vous pouvez le consulter sur www.annemasse-agglo.fr

SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY au quotidien

Les Associations

INFOS diverses

ANNEMASSE AGGLO

Au fil des réunions.....

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2010

L'An Deux Mil Dix, le 8 février, le Conseil Municipal de la Commune de Machilly, dûment convoqué le 28 janvier, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUVARD, Maire.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BOUVARD Jacques, DEREMBLE Catherine, PLAGNAT Jean-Paul, KOPEC Martine, GERAUDEL Nathalie, MOILLE-PASINI Elisabeth, MOUCHET Jean-François, STEHLE Gérard, LECOQ Eric, ANSELMETTI Nathalie, GANZER Ginette, LIONNET Philippe, MARTINEZ Audrey, DELANNOY Dulcinda, SAIVE Raphaël

MEMBRE INVITE : Monsieur PINCKHAM

Secrétaire de Séance : DEREMBLE Catherine

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance du 11 JANVIER 2010.



RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Madame Martine KOPEC, Adjointe : a assisté à une réunion de comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) qui avait pour objet l'évaluation du contrat 2007.2009. Ce contrat est la suite du contrat de ville depuis 2006 : « c'est le cadre contractuel pour la mise en œuvre des interventions de l'Etat en faveur des territoires les plus en difficulté ».

Cinq objectifs prioritaires : accès à l'emploi et développement économique, amélioration de l'habitat, réussite éducative et égalité des chances, citoyenneté et prévention de la délinquance, accès à la santé. Au niveau d'Annemasse Agglo, c'est la direction des solidarités, de l'éducation et de la culture service politique de la ville qui a ce dossier en charge.

La commune de Machilly participe à différentes commissions et ateliers avec des acteurs de terrain : Moille Pasini Elisabeth et Anselmetti Nathalie, Conseillères Municipales.

Le C.U.C.S. donne une reconnaissance du rôle des associations au niveau local, des acteurs de terrain dans leurs missions.

Les conclusions évaluation du CUCS montrent que les habitants ont des notions abstraites de la politique de la ville, sauf pour les opérations de logement. Mais les actions restent souvent au niveau communal par un souci d'adaptation de leur spécificité et cela disperse les efforts humains et financiers. Les objectifs 2010 ont été fixés et présentés. **A souligner un projet important : l'ouverture de la Maison**



de l'Adolescent en mars prochain à Vétraz Monthoux qui pourra répondre aux besoins croissants des jeunes.

Monsieur PLAGNAT Jean-Paul, Adjoint : rend compte de l'objet de la réunion qui s'est déroulée avec les commissions conjointes Propreté-Assainissement et les acteurs principaux : Annemasse-Agglomération, Agence de l'Eau ...

L'objet principal était de faire le point sur le contrat appelé « Arve-Pure 2012 » qui a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau de l'Arve et de son affluent la Menoge.

2861 sites industriels ont été recensés sur le territoire, 1153 sont concernés par un contrôle et l'obligation de se mettre aux normes européennes d'ici 2015, 291 seront surveillés et 90 encadrés. Ces chiffres sont encore trop importants par rapport à la durée du contrat fixée à 2 ans.

Des aides pourraient être consenties à ces entreprises pour se mettre aux normes dans le temps qui leur est imparti.



La situation actuelle est qu'industries et commerces peuvent rejeter dans les eaux usées des produits dangereux : métaux lourds, acides divers...sans leur faire suivre un traitement adapté, ni payer de redevance spécifique. Or, ces rejets aboutissent dans les stations d'épuration qui ne sont pas adaptées pour les traiter et peuvent donc être détériorées ou incapables de retenir ce type de produit qui repartent alors.....dans la nature.

Madame Nathalie GERAUDEL, Conseillère Municipale : présente les diverses subventions accordées aux collèges et lycées par Annemasse Agglomération :

4 collèges pour un total de 14 750 €
3 lycées pour 8 292 €
et associations sportives : 15 000 €

Monsieur BOUVARD Jacques, Maire : expose que des actions de prévention ont été faites auprès du collège de Cranves Sales : explication des risques liés à l'usage d'Internet, action menée par la gendarmerie d'Annemasse, relais anti-drogues pour les classes de 3^{ème}, d'autres actions sont prévues : santé sexualité pour les 4^{ème} et gestes de premiers secours à accomplir pour les 5^{ème} et 3^{ème}.

Suite aux problèmes liés aux aléas météo, des parents ont manifesté leur mécontentement vis-à-vis des bus de la T.A.C. ainsi que de suppressions de lignes. Des entretiens sont en cours avec la TAC et le Maire de Cranves Sales.



OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Madame Catherine DEREMBLE, Adjointe : *Présente l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)*

Diagnostic de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat



Madame DEREMBLE rappelle qu'Annemasse Agglo est délégataire de la gestion des aides à la pierre dont notamment les aides et subventions de l'ANAH destinés à l'amélioration des logements privés de plus de 15 ans occupés à titre de résidence principale. L'agglomération a mis en place une procédure d'opération programmée de l'habitat sur les 6 communes de l'ex CCV. Cette démarche permet de définir et caractériser le potentiel bâti susceptible d'être réhabilité, amélioré ou valorisé.

Résultat du diagnostic sur les 6 communes de l'ex-CCV :

- une forte attractivité
- un statut de propriétaires occupants dominant 80% (75% pour Machilly)
- un potentiel de logements vacants d'environ 170 logements
- un parc locatif ancien avec des besoins d'amélioration importants
- une offre locative limitée
- un niveau de loyer supérieur à la moyenne des autres communes de l'agglo
- un bon niveau de confort et d'entretien des logements de propriétaires occupants
- un niveau de confort plus faible dans le parc locatif privé
- un niveau de ressources des ménages en moyenne élevé notamment pour les propriétaires
- de grandes disparités marquées par une proportion de ménages locataires dans les privé (30%) et de propriétaires occupants (20%) ayant de faibles ressources (200 ménages pourraient prétendre à un logement de type PLAI et 500 ménages propriétaires (dont 63% ont plus de 60 ans) seraient éligibles aux aides de l'ANAH.

Repérage du potentiel OPAH pour la commune de Machilly

153 logements ont été listés comme potentiel OPAH :

56 logements de propriétaires occupants

55 logements locatifs privés

42 logements vacants

13 situations de propriétaires occupants considérés comme prioritaires dont 9 concernant des propriétaires âgés de plus de 60 ans.

Synthèse et enjeux sur les 6 communes

Logements propriétaires occupants : des besoins importants et croissants d'adaptation de logements occupés par des ménages âgés.

Logements locatifs privés : enjeu de développement de l'offre de logements locatifs privés à loyer modéré, limiter les situations de précarité énergétique.



Situations d'habitats indignes : mobilisation des acteurs sociaux locaux à renforcer dans le cadre d'un dispositif OPAH permettant un recensement et un suivi des situations.

Des besoins d'amélioration spécifiques : amélioration des performances thermiques du parc de logements.

Dans certaines communes, la mise aux normes des installations d'assainissement autonome

La commission propose le renforcement du volet énergétique de l'OPAH au vu des évolutions législatives et de l'attente exprimée par les habitants.



Le programme d'actions est en cours de finalisation, il sera validé au début du printemps. Dès lors, une campagne de communication sera effectuée auprès des habitants.

DEMANDE DE SUBVENTION SCOLAIRE POUR CLASSE DE DECOUVERTE

Mademoiselle HILTGUN Christine, enseignante de CE à l'école de Machilly, organise un voyage en classe de découverte à Paris pendant 3 jours.

Les prévisions budgétaires sont examinées, à noter que, grâce au concours des parents, le montant des dépenses est diminué suite à la suppression des frais de car pour le trajet de Machilly-Genève et retour, ceux-ci assurant cette liaison.

Le coût total du voyage s'élève à 3 265.50 €, les diverses contributions se répartissent comme suit :

Département :	337.50 €
Parents :	900 €
Sou des Ecoles :	3 400 €
Commune :	337.50 €



ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (A.T.E.S.A.T.)



Certaines collectivités ont la possibilité de recourir à l'assistance technique de l'Etat. Il s'agit de la création d'un service public de proximité qui permet à celles-ci d'être assistées dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat. L'Etat, à travers les prestations d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), agit alors par



solidarité envers ces collectivités et pour le maintien d'une présence et de compétences techniques sur l'ensemble du territoire national.

L'éligibilité des communes et de leurs groupements à l'ATESAT est déterminée par les critères de taille (population DGF) et de ressources (potentiel fiscal) et la liste des communes et groupements de communes remplissant ces conditions est établie par le Préfet de la Haute-Savoie.

Machilly figure sur cette liste.

Dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat, le conseil est apporté sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser et pour la voirie, se traduit par l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, l'entretien et les réparations de la voirie, la programmation des travaux, la conduite des études, la passation des marchés de travaux et la direction des contrats de travaux, la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie et liés à son exploitation, la définition des compétences à transférer à un groupement de communes,

,La convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire sera donc signée et prendra effet au 1er avril 2010 pour un coût annuel de 402.06 € (fixé en fonction du nombre d'habitants).

PROGRAMME DE MODERNISATION DES ITINERAIRES (P.D.M.I.)

La poursuite de l'aménagement des routes nationales s'inscrit dans le cadre des programmes de modernisation des itinéraires et le P.D.M.I. 2009-2014 de la région vient d'être finalisée malgré un contexte budgétaire difficile.

Le projet Machilly – Thonon les Bains est donc inscrit.



ACHAT ET VENTE DE TERRAINS



Un habitant de Machilly a proposé à l'achat des terrains présentant un intérêt pour le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal décide donc d'acquérir cet ensemble pour un total de 74 400 €, il est à souligner que cette valeur est au-dessous du coût réel, cet habitant est remercié de cette démarche en faveur de la commune.

La commune a été sollicitée par l'Etat afin de céder un délaissé de terrain auprès de la route nationale, le montant de la vente est fixé à 923 €.

LOCATION DU PREAU DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE.

Lors de la location de la Salle d'Animation Rurale, il est souvent demandé l'utilisation du préau, ce qui engendre des coûts supportés par la commune pour la préparation (mise en place de matériel, nettoyage...) et une participation financière pourrait être demandée aux locataires.



Mairie de Machilly
290 route des Voiron
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Après en avoir débattu, 1 voix pour, 12 contres, 1 abstention, le Conseil Municipal décide de continuer la gratuité de cet équipement ; toutefois le règlement actuel sera complété par l'obligation de remise en propreté du préau.

Un devis sera demandé pour une machine à nettoyer le sol pour l'entretien de la salle d'animation rurale.

Un comparatif sera établi pour le montant de la location avec les autres communes.

Un contact sera pris avec le C.A.U.E. pour étudier la possibilité d'extension de la cuisine).

OUTIL NOVA'TER



La gare de Machilly est desservie chaque jour par le T.E.R. mais ne dispose pas de distributeur automatique de billets régionaux, ce qui oblige les utilisateurs à un déplacement sur Annemasse ou Bons en Chablais pour l'achat d'un trajet ou le renouvellement d'un abonnement.

Le T.E.R. va mettre prochainement en œuvre un outil de distribution simplifié : NOVA'TER – *Nouvelle Offre de Vente Agréée TER.*, qui peut être déposé chez un commerçant ou un service local.

En conséquence, un contact sera pris avec la société chargée de la mise en place de ce service pour étudier cette proposition d'installation.

SUBVENTIONS

Un avis favorable au titre de l'année 2010 est donné pour le versement des subventions suivantes :

- L'Amicale des Donneurs de Sang, 2 abstentions, 13 pour : 100 €
- T.U.P.L.E. (Association Tous Unis Pour les Enfants), à l'unanimité : 100 €
- Harmonie Municipale de Machilly – Saint-Cergues, à l'unanimité : 1000 €
- Ecole de Machilly : 540 € (Voyage des classes maternelles Petites et Moyennes Sections)



Suite au séisme en Haïti, une subvention exceptionnelle de 1500 € est accordée à l'association « *Les Amis des Enfants du Monde* », qui apporte son aide actuellement à 30 orphelinats, à la scolarisation, à l'édification de bâtiments et leur fonctionnement.

GARANTIE D'EMPRUNT – SA HALPADES – REHABILITATION ANCIENNE POSTE

La Commune de Machilly accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 19 052 € que la SA HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition amélioration de 2 logements situés à Machilly « Les Mésanges ».



DEROGATIONS SCOLAIRES DES PRIMAIRES



Les douze communes de l'agglomération annemassienne ont mis en place un traitement commun des demandes de dérogations scolaires pour les élèves des écoles primaires. Une charte a donc été élaborée pour l'utilisation d'un protocole.

Ainsi, un formulaire unique de demande de dérogation scolaire est rédigé et chaque commune de domicile étant tenue de participer aux frais de scolarité de l'enfant, le choix a été fait de fixer une participation financière compensatoire unique pour l'ensemble des communes.

Les communes sont invitées à se prononcer sur cette démarche, le Conseil Municipal de Machilly émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Résultat du Tir Inter Municipalité les 17 et 18 octobre 2009

Communication du classement : Machilly remporte le challenge pour l'année 2009 et reçoit les félicitations de la Cible du Salève, organisatrice de cette manifestation.



Canalisation bouchée Route du Léman :

Lors du débouchage de cette canalisation, divers objets (tee-shirts, slips, serviettes hygiéniques etc...) ont été retrouvés.

SELEQ 74 :

Propositions de projets d'enfouissement de lignes :

M3-M1 : 57 000 € à la charge de la commune (traversée de la 2x2 voies)

M3-M1 : 1^{ère} partie de la route de Couty jusque l'intersection de la route du Lac
176 000 € TTC

M1-M2 : L'autre partie de la route de Couty : 75 000 € TTC

Extension de la route du Léman : même espace gardé, un devis a été demandé

M1-M4 : Route des Creux : 47 000 € TTC

M5-M6 : Le long de la voie rapide : 113 000 TTC : abandon de ce projet

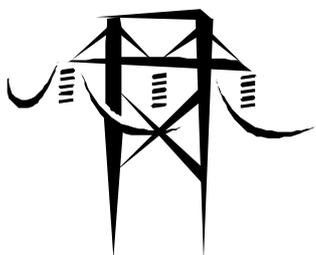
Actuellement, 3 prêts sont en cours auprès du SELEQ 74



LE CONSEIL RETIENT LES PROJETS CI-APRES :

M3-M1 + M1-M2 : toute la route de Couty avec enlèvement sur M3 d'un poteau ainsi que sur M1, direction M4

Coût : 176 000 € + 75 000 € = 251 000 € TTC



PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 8 MARS 2010

Machilly au quotidien

ETAT CIVIL

MARIAGES

BEGUIN Yannick et GLISE Eve	02/05/2009
YLDIRIM Aziz et ABADA Fatiha	20/06/2009
MARTINEZ David et PAIRAULT Noémie, Marie	26/09/2009
DEPARTE Christian, Michel, Georges et RENDU-BAMBINESCHI Mireille, Marcelle, Louise	07/11/2009





NAISSANCES

THOREL Perrine	06/01/2009	THONON LES BAINS
DADA Quentin, Stéphane, Michel	24/01/2009	ANNEMASSE
RAFAEL SOUSA Alex	16/02/2009	ANNEMASSE
TRONCHET Mattéo	21/04/2009	ANNEMASSE
CARPENTIER Lisa, Nathalie, Christine	30/04/2009	AMBILLY
BOCCARD-DUBUS Arthur	26/05/2009	THONON LES BAINS
CARPENTIER Léo	24/06/2009	ANNEMASSE
BRIFFAUD Noah	06/07/2009	AMBILLY
MENDES BORGES Kais	11/07/2009	AMBILLY
FREY Manoa	08/10/2009	AMBILLY
SPORLI Dylan, Antonin, Edem	12/12/2009	AMBILLY
PROBST Matéo	23/12/2009	SAINT JULIEN/GENEVOIS
COURTIN Maëilly, Virginie	29/12/2009	THONON LES BAINS

DECES

GOBBER Alain , Jean , Noël	14/01/2009
HEPP Roland, Alain	13/01/2009
CHARMOT Paul, Joseph	13/03/2009
DUCROZ Daniel, Roger	03/03/2009
TEMIL Fiorello	12/05/2009
CHAUSSARD Odette, Louise	11/06/2009
TREFOUX Jacky, Hilaire	14/08/2009
BLANCHARD Maurice	21/06/2009
COLUCCI Armando	06/11/2009
CHEMARIN Michel, Noël	18/11/2009
MATRINGE Bernard, Joseph	23/11/2009
RIBES Rosette	17/09/2009



Les Associations...

LE FOYER RURAL DE MACHILLY VOUS PROPOSE :
UNE SOIRÉE CINÉMA À LA SALLE D'ANIMATION RURALE
LE 16 MARS 2010 A 20 HEURES 30

Avec un film d'animation :

PLANETE 51

Avec les voix de Vincent Cassel et les Frères Bogdanoff

LE SOU DES ECOLES

"Le samedi 30 janvier a eu lieu la soirée du Sou des Ecoles et quelle soirée !!!!!

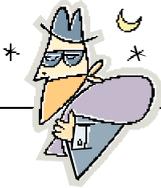
Un dîner savoyard préparé par le traiteur Leztroy, une équipe de bénévoles motivée prête à mettre de l'ambiance et un animateur "Animusik" exceptionnel : quelques 120 personnes adultes et enfants ont occupé la piste de 20h00 à plus de 2h du matin pour le plus grand plaisir du comité du Sou... car après le bénéfice du Loto et celui de la vente des sapins, ce sont cette année 3 séjours avec nuitées qui pourront être proposés aux enfants de l'école (en plus de la voile, piscine et fête de Noël déjà passés...).

PHOTO EN DERNIERE PAGE

Le Sou des Ecoles donne maintenant rendez-vous à tous les habitants du village pour la traditionnelle vente de brioches qui aura lieu le 20 mars.



INFORMATIONS DIVERSES



IMPORTANT

Il a été signalé en mairie que certaines sociétés prennent contact avec les habitants en se présentant comme mandatées par la mairie.

Vous ne devez absolument pas répondre à ces sollicitations qui sont totalement fausses, quel qu'en soit le motif invoqué.

Le secrétariat de la mairie reste à votre disposition pour vous renseigner, n'hésitez pas à téléphoner : 04.50.43.51.94

DEVERSEMENTS ILLEGAUX ROUTE DU LEMAN

Inventaire à la PREVERT :

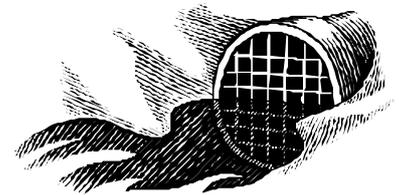
Tee-shirt, protections hygiéniques féminines, tissus divers, slips, etc

Pourquoi une telle liste ?

Parce qu'elle comporte les éléments retrouvés dans le réseau d'eaux usées de la route du Léman lequel collecte aussi les eaux usées de la route du Salève.

Résultat : égouts bouchés, intervention du service ad hoc d'Annemasse-Agglomération et courrier de ce dernier à la mairie pour rappeler la population à plus de responsabilité.

D'où ce rappel au règlement :



RAPPEL : LES CANALISATIONS D'EAU NE SONT PAS DES POUBELLES

L'article 6 du règlement d'assainissement mentionne l'interdiction formelle de déverser, quelle que soit la nature des eaux rejetées et la nature du réseau d'assainissement :

Les eaux d'une température supérieure à 30 °

Le contenu des fosses fixes

Les ordures ménagères même broyées



Les hydrocarbures, acides, cyanures, sulfures, produits radioactifs et produits corrosifs
Les huiles minérales usagées et les produits inflammables
Les effluents issus d'activités agricoles (élevages, vinification, transformation du lait)
L'eau potable issue de conduites ou de vidanges de colonnes d'eau potable

D'une façon générale, il est interdit de déverser tout corps solide ou non, susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau ou de la station d'épuration, soit au personnel d'exploitation des ouvrages de transport et de traitement.

Le service Assainissement d'Annemasse Agglo se réserve le droit d'effectuer chez tout usager du service et à toute époque, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile pour le bon fonctionnement du réseau (articles L.1331-4, L.1331-6 et L.1331-11).

Il peut également être amené à exiger la présentation des bons de travail, de déversements et de suivi des déchets, fournis par les entreprises de vidange aux abonnés dont un système débourbeur-déshuileur a été mis en place au niveau du branchement et nécessite un entretien régulier.

Si les rejets ne sont pas conformes aux critères définis dans ce présent règlement, les frais d'analyses seront à la charge de l'usager.

En cas de danger, le service de l'assainissement se réserve le droit d'obturer le branchement, sans préavis, l'usager sera informé par fax, puis lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour votre information, sachez que les déchets se déposent au fond de la cunette eaux usées et obstruent à terme la canalisation, provoquant ainsi des débordements, des exhalaisons nauséabondes et polluant le milieu naturel.

Le « Tout à l'Égout » n'évacue pas « Tout » : les réseaux sont faits pour évacuer des eaux usées et pas d'autres déchets.



A V I S

Le réseau de transport d'électricité – EDF TRANSPORT S.A. Transport Electricité Rhône Alpes Auvergne,
Groupe d'Exploitation Transport SAVOIE
455, avenue du Pont de Rhonne, BP 12, 73201 ALBERTVILLE Cedex
Téléphone : 04.79.89.40.40

VOUS INFORME QU'A DATER DU MOIS DE FEVRIER 2010

Des travaux d'ÉLAGAGE et d'ABATTAGE vont être entrepris au titre de la campagne 2010 sur le territoire de la commune pour l'entretien de la ligne 63 KV BORLY-DOUVAINE.

Ces travaux ont été confiés par RTE-GET SAVOIE à l'entreprise :

ARCADE, 37, rue Pertuiset 74130 BONNEVILLE



Pour toutes réclamations concernant l'exécution de ces travaux ainsi que pour tous règlements des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise.

Sauf avis contraire du propriétaire, le girobroyage pourrait être pratiqué.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local du RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE qui assure le contrôle des travaux :

Monsieur PERRIER Thierry, Téléphone 04.79.89.40.34



INFORMATION

Avez-vous pris de bonnes résolutions pour 2010 ?

Découvrir de nouvelles Activités ? Bouger ?

Prendre le temps de s'occuper de soi ?

Consultez le site www.saint-cergues.fr





En raison d'un surcroît d'activité, notre accueil d'ANNEMASSE,
situé 24, rue du Parc,

est fermé tous les JEUDIS jusqu'au 30 MARS 2010.

Nos effectifs sont concentrés sur le traitement des dossiers et le paiement des prestations dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Votre caisse d'Allocations familiales.

ANNEMASSE AGGLO

Le futur Hôtel d'agglomération dévoilé

Le projet

Annemasse Agglo construira un premier bâtiment de 5 étages + attique, ainsi qu'un bâtiment accolé s'élevant sur deux niveaux, destiné à la future salle du conseil Communautaire. Par ailleurs, l'Agglo achètera deux niveaux supplémentaires au sein d'un troisième bâtiment attenant, construit par la SEDHS* et dont les autres étages seront commercialisés par l'une de ses filiales, URBISED. Les trois blocs présenteront les mêmes caractéristiques architecturales. Grâce à cette opération, Annemasse Agglo devient ainsi propriétaire de 5 196 m².

Le cadre d'implantation

C'est au cœur de la ZAC Etoile Sud-Ouest et du projet « Etoile Annemasse Genève » qu'Annemasse Agglo a choisi d'implanter son Hôtel d'agglomération. Il s'agit du premier symbole concret d'un quartier stratégique à l'échelle transfrontalière. L'entrée principale sera située rue Emile Zola, à Annemasse.

La construction

La construction des fondations ainsi que des parkings sous-terrains est sous maîtrise d'ouvrage de la SEDHS. Cette phase est bientôt terminée. Les travaux en surface, commandités par Annemasse Agglo, devraient commencer avant l'été 2010 pour une livraison des bâtiments vers la fin de l'année 2011.

Suite à un concours d'architectes, c'est l'équipe lyonnaise de Babylone Avenue et de l'annemassien Edmond Déturche qui a été retenue pour réaliser ce projet. Placé sous le signe du développement durable, l'édifice bénéficiera de nombreuses caractéristiques HQE « haute qualité environnementale » qui en feront un modèle en la matière.

Le coût prévisionnel du projet est de 13 957 922 € TTC.

*SEDHS : Société d'Équipement de Haute-Savoie

**12 communes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint Cergues, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand.





Et le nouveau site Internet de l'Agglo :
www.annemasse-agglo.fr
à visiter...



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr